

LOI L/94./024./CTRN

RATIFIANT ET PROMULGANT L'ACCORD
DE CREDIT N° 2574 GUI SIGNE LE
28 MARS 1994 ENTRE LA REPUBLIQUE
DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTER
NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
(I D A).

Le Conseil Transitoire de Redressement National ;
Vu les dispositions de la Loi Fondamentale, notamment en ses
articles 93 et 94 ;

Après en avoir délibéré, adopte :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur
suit ;

ARTICLE 1er

Est ratifié et promulgué l'accord de crédit n° 2574 GUI signé le
28 Mars 1994 entre la République de Guinée et l'Association
Internationale pour le Développement (IDA) mettant à la dispo-
sition de la Guinée un crédit de 17 Millions (Dix Sept Millions)
de droits de tirage spéciaux pour le financement du projet de
secteur de SANTE et NUTRITION.

ARTICLE 2

La présente loi sera enregistrée, publiée au journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Conakry le 22/07/.. 1994



LANSANA CONTE